

CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation: De l'Amerique 134 6010 Couillet Belgique

Type de locaux: Unité d'habitation

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant:

DAUBRESSE MASUY Michel

De l'Amerique 134

6010 Couillet

Belgique

GRD: ORES

Resp. de l'exécution du travail: DAUBRESSE MASUY Michel

Code EAN: 541449020705570304

Demandeur:

DAUBRESSE MASUY Michel

De l'Amerique 134

6010 Couillet

Belgique

Type de contrôle

Suivant l'AR du 08/09/2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à BT et à TBT

Installation électrique - Visite de contrôle - Chapitre 6.5

Données générales de l'installation électrique

N° métrologique: MF0007	Index jour: 005212,436
N° compteur: 1SAG1105527834	Index nuit: 004800,452
Un: 2x230V	Protection générale du branchement: Existant 40 A
Colonne d'alimentation principale: 4x10 mm ²	Type: XVB
Différentiel général: 40 A / 300 mA / type A	
Nombre de tableaux: 4	Nombre de circuits terminaux: 35
Type de prise terre: Piquets	

Description de l'installation

 < 01/10/1981 >= 01/10/1981 >= 01/06/2020 >= 01/06/2023

Application dérogation(s) : section 8.2.2. parties existantes des installations électriques domestiques ancien RGIE

16 disjoncteur 16A 2P 2,5mm²
Coffret SDB
13 disjoncteur 20A 2P section impossible a vérifier
1 disjoncteur 16A 2P section impossible a vérifier
1 disjoncteur 25A 2p section impossible a vérifier
1 disjoncteur 32A 2p section impossible a vérifier
Coffret jardin
4 disjoncteur 16A 2P 2,5mm²
3 disjoncteur 20A 2P 2,5mm²

Voir schémas/plans en pièces jointes

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion prise de terre	12 Ω	Test différentiel (bouton et défaut)	Pas en ordre
Isolement général	0,82 MΩ	Liaison équipotentielle	En ordre
Test de continuité	En ordre	Plombage du différentiel	Pas en ordre
Protection surintensité	En ordre	État du matériel fixe	Pas en ordre
Protection à courant différentiel résiduel	En ordre	Schéma(s) / Plan(s)	En ordre

Remarques (R) - Infractions (I)

(I) L1 : 2.5. ; 5.4.3.5 ; Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement) afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre.

Prévoir un sectionneur pour le coffret du jardin

(I) L1 : 4.2.3.2. Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).

(I) L1 : 4.2.4.3. Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.

Un câble 3g2,5mm² en parallèle avec le câble de colonne

(I) L1 :3.1.2. ; 9.1.1. ; 9.1.2. Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.

(I) L1 : 9.1.2. Prévoir le(s) plan(s) de position de l'installation.

(I) / La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.

(I) L1 : 5.3.5.1. L'accessibilité du tableau est à améliorer. Dans les installations domestiques, ceux-ci doivent être accessible sans moyens spéciaux.

Le coffret de la SDB n'a pas été contrôlé.

(I) L1 :4.2.2.3. ; 5.1.4. ; 5.3.5.1. (Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Risque de contact avec des pièces nues sous tension.

(I) L1 :4.2.2.3. ; 5.1.4. Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.

(I) L1: 4.2.2.3. ; 5.1.4. ; 5.3.5.1 Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.

(I) L1 :2.8.1. ; 3.1.3. ; 5.3.6.1. ; 5.3.6.2. Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, borne de raccordement, etc.

(I) L1:3.1.3.; 9.1.1. La concordance des repérages et des schémas/plans n'est pas réalisée.

(I) L1 :4.4.1.1 ; 4.4.1.5. ; 4.4.3.2. Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.

Câble 3g2,5mm² raccordé sur le différentiel général

(I) L1 :5.2.2. ; 5.2.9.5. Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.

(I) / Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.

(I) L1 : 5.2.6.1. Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.

(I) F.34. Les raccordements internes dans le tableau (pontages...) et / ou l'intensité nominale des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel doivent être adaptés au courant maximum pouvant les traverser et notamment lors de la mise en parallèle de deux sources d'alimentation (ex: compteur et installation photovoltaïque).

Le contrôle ne porte que sur les parties **visibles ET accessibles** de l'installation, d'autres infractions pourraient apparaître à la lecture des plans et schémas électriques.

Conclusion

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le: 16/07/2026

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toute mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'inspecteur :
BELGOTEST
Organisme de contrôle agréé



Inspecteur 008 16/07/2025

- a) Obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) Obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c) Obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d) Obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

S211

18/180350 ON
CE M22 0071

SICONIA



1.8.1
005212.436 kWh



kWh



1500 imp/kWh



kvarh



1500 imp/kvarh

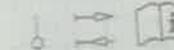
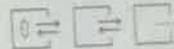
LTE NB1

WM-BUS

adlms

LA [icons] [icons] [icons] [icons] [icons] [icons]

1.8.1 [house icon] 2.8.1 [house icon]
1.8.2 [house icon] 2.8.2 [house icon]



250V ~ 50Hz

0.25 - 5 (60)A

-25°C / +55°C

IP51

UC3

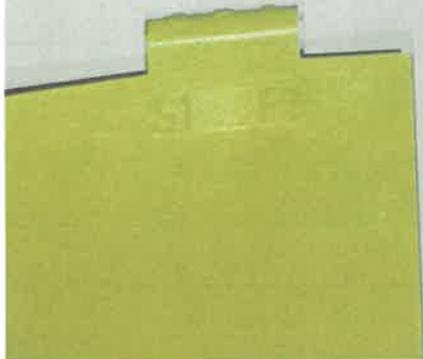


OVC III

Sagehitcom
CID: 50001
BOIMS REVEL LYON
FRANCE
250773234
2022



1SAG1105527834



Handwritten text

18/180380 ON
CE M22 0071

SICONIA



LTE NB1

wM-BUS



1.8.2
004800.452 kWh

LT P. P. 0 → 100% MO WWP

1.8.1 ⚡ 🏠 2.8.1 ⚡ 🏠
1.8.2 € 🏠 2.8.2 € 🏠



kWh

1500 imp/kWh



kvarh

2

1500 imp/kvarh



Diagnostyka
Liniowa
0 248 771 010 (24h)
PŁYWAJĄCY
26.07.2014
09:22



1SAG1105527834

230V ~ 50Hz

0.25 - 5 (60)A

-25°C / +65°C

IP61

UC3



OVC III



VENITEM